

Trois concepts de règle: les fondements cognitifs des constructions sociales

Le philosophe qui cherche à définir le type de règles que les humains utilisent pour organiser leurs interactions sociales est vite confronté à une avalanche de concepts : culture, coutume, usage, tradition, pratique, loi, convention, mœurs, norme, institution, etc. Malgré leurs connotations particulières, ces concepts renvoient à un point central : notre comportement est souvent déterminé par des règles et nous nous attendons à ce que le comportement des autres le soit également. Au-delà de ce premier consensus, pourtant, les certitudes s'effritent. En 1952, les anthropologues Alfred Kroeber et Clyde Kluckhohn avaient jeté un pavé dans la marre de la théorie sociale en répertoriant plus de 160 définitions différentes du mot « culture », un exercice qui a eu pour conséquence de refroidir les ardeurs théoriques de plusieurs chercheurs¹.

En y regardant de plus près, l'on s'aperçoit cependant d'une certaine régularité dans la manière de définir la culture et les règles sociales. Certains auteurs, par exemple, en adoptent une conception minimaliste, définissant comme « culturelles » n'importe quelle croyance ou préférence transmise socialement². D'autres, en revanche, avancent une définition plus exigeante, liant la culture à notre capacité à accorder la priorité aux considérations normatives dans nos réflexions³, ou à médier nos interactions sociales grâce à des symboles auquel nous attribuons collectivement des significations⁴. Cet article se présente comme une tentative d'intégrer le savoir disponible et de donner un peu raison à chacun. Je soutiendrai que le concept de culture peut faire référence à au moins trois types de règles de comportement, qui vont du plus simple au plus complexe et qui se distinguent par la nature des attentes en jeu.

Je désignerai ces trois types de règles par les concepts de convention (1.1), de norme sociale (1.2) et d'institution (1.3), tout en avertissant le lecteur que j'utilise ici ces concepts dans un sens légèrement différent de celui que l'on retrouve habituellement dans la littérature. Dans un deuxième temps, je montrerai que l'existence de ces différents types de règles est rendue possible par la nature de notre architecture cognitive. La convention renvoie ainsi à un phénomène très répandu dans le monde animal : le fait que nous sommes capables d'acquiescer socialement des attentes par rapport aux comportements de nos congénères (2.1). Les normes sociales et les institutions, en revanche, désignent des règles propres à l'humain. D'un côté, les normes sociales se développent à partir d'un désir qui apparaît très tôt chez les enfants pour partager l'attention d'autrui et de satisfaire ses attentes (2.2). De l'autre, les institutions apparaissent sur la base de capacités cognitives de plus haut niveau, nous permettant notamment de comprendre comment une fonction peut être collectivement attribuée à un objet ou à une personne, permettant à la culture d'acquiescer son caractère proprement symbolique (2.3).

L'objectif de cet article est de montrer que les théoriciens des sciences sociales ne doivent pas chercher à réduire la culture à ses manifestations les plus simples ou les plus complexes, mais bien à décomposer les mécanismes cognitifs et affectifs sur la base desquels se forment nos attentes en contexte social. Ces mécanismes sont parfois de bas niveau et parfois de plus haut niveau, donnant parfois aux cultures humaines un aspect semblable aux cultures animales et un aspect parfois original.

¹ Alfred L. Kroeber et Clyde Kluckhohn, *Culture: A critical review of concepts and definitions*, New York, Random House, 1952.

² Peter J. Richerson et Robert Boyd, *Not by genes alone*, Chicago, University of Chicago Press, 2005.

³ Joseph Heath, *Following the Rule*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

⁴ Voir Clifford Geertz, *The interpretation of cultures: Selected essays*, New York (NY), Basic Books, 1973; John R. Searle, *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard, 1998.